

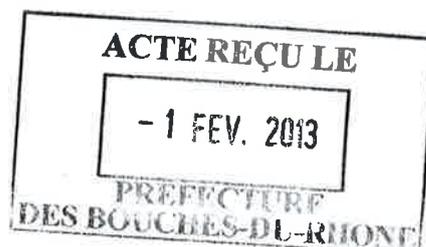


DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

VILLE DE PÉLISSANNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

04.B4 – Déchets ménagers



Agglopôle Provence exerce une compétence totale dans ce domaine :

- dans le domaine de la collecte classique avec un ramassage des ordures trois fois par semaine et la mise en place de containers individuels.
- dans le domaine du tri sélectif avec un réel encouragement de cette pratique en corrélation avec le Plan départemental tendant à une valorisation des déchets à hauteur de 50% . Cet effort se traduit par la présence de 20 points d'apport volontaire sur le territoire communal récoltant les verres, emballages et papiers qui seront ensuite envoyés vers les usines de valorisation.

Le territoire de Pélissanne est doté d'une déchetterie située au sud de la commune, sur la route d'Eguilles. Celle-ci accueille les habitants de Pélissanne, Aurons et La Barben.

Dans la majorité des quartiers de la ville, la commune dispose d'un système collectif de collecte des ordures ménagères où des conteneurs à ordures ménagères sont mis à la disposition des riverains. Pour les rendre plus esthétiques et éviter les problèmes lors de fort vent, la municipalité met progressivement en place des abris conteneurs.

La commune dispose de 20 conteneurs de tri sélectif dans lesquels vous pouvez déposer vos verres, emballages et papiers.





● Points d'apports véloraires